



CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

EN FORMATION JURIDIQUE POUR LES
TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES JURÉS

10 CRÉDITS

<http://ltc.ulb.be>

ADMISSION

Cette formation s'adresse d'abord aux traducteur.trice.s et interprètes juré-es déjà inscrit-es au registre et qui doivent suivre une formation juridique afin de régulariser leur situation. Elle s'adresse également aux titulaires d'un master en traduction ou en interprétation désirant s'inscrire au registre des traducteur.trice.s et interprètes juré-es, ainsi qu'à toute personne disposant d'une expérience professionnelle ou personnelle probante en traduction ou en interprétation et qui souhaite s'inscrire au registre des traducteur.trice.s et interprètes juré-es pour exercer dans le secteur juridique.

PRÉREQUIS NÉCESSAIRE À LA RÉUSSITE :

Une bonne connaissance du français (niveau C1) est nécessaire pour réussir le certificat.

CONDITIONS D'ACCÈS

ACCÈS SUR LA BASE DU DIPLÔME :

- Titulaire d'une licence ou d'un Master en **traduction ou en interprétation**
- Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou porteur d'un titre similaire ou équivalent par l'**expérience** et désirant s'inscrire au registre des traducteur.rice.s et interprètes juré-es.

ACCÈS SUR LA BASE D'UNE EXPÉRIENCE PROBANTE :

- Toute personne totalisant une **expérience probante de 5 ans minimum** (5 ans d'expérience ou 3 ans d'expérience et 2 années d'étude réussie).

La formation de 10 crédits est validée par un certificat universitaire.

INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 580 euros.

Programme complet et inscriptions via
<https://www.ulb.be/fr/programme/fc-620>

Contact: vanessa.demeuldre@ulb.be

MODALITÉS ORGANISATIONNELLES

Chaque année universitaire, la formation sera proposée lors de deux sessions, l'une au premier quadrimestre et l'autre au deuxième. Les activités d'enseignement seront organisées sur le campus du Solbosch (av. F.D. Roosevelt, 50 - 1050 Bruxelles) et sur le Campus ULB-Uccle (rue J. Hazard, 34 - 1180 Bruxelles) de l'Université libre de Bruxelles. Les cours présentiels (théories, travaux pratiques et ateliers) sont à présence obligatoire.

INTERVENANT.E.S ET MEMBRES DU JURY D'ADMISSION

Le corps enseignant est constitué de professeur-es de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication :

Fernand FLABAT, Marc LEBON, Francine MESSINNE, et Aude PICCOLO. Il compte aussi Stéphane MICHEL, psychologue et psychothérapeute d'approche systémique.

PROGRAMME DE COURS

DROIT : notions et procédures de droit civil et pénal

Francine **MESSINNE**

3 crédits (Th: 10h, TP: 5h, Trav. Pers. 75h)

Évaluation : examen écrit

DROIT : acteurs et fonctionnement du pouvoir judiciaire – terminologie

Fernand **FLABAT**

2 crédits (Th: 10h, Trav. Pers. 50h)

Évaluation : examen écrit

HISTORIQUE ET OBJECTIF

L'Arrêté royal du 30 mars 2018 définit les connaissances juridiques dont doivent faire preuve les traducteurs et interprètes jurés. L'ULB a créé un certificat de 10 ECTS qui permet de répondre aux exigences de l'Arrêté. Au terme de la formation, les participant-es maîtriseront les connaissances juridiques et les différents aspects de la pratique de la traduction et de l'interprétation jurée : organisation, fonctionnement et acteurs du système judiciaire belge, questions déontologiques, tarification, communication non violente, techniques spécifiques de traduction et interprétation, registre national.

Il offre une spécialisation dans un domaine professionnel qui assure une plus-value sur le marché de l'emploi.

COMMUNICATION INTERCULTURELLE ET NON VIOLENTE

Stéphane **MICHEL**

2 crédits (Th: 5h, Atelier: 2h, Trav. Pers. 53h)

Évaluation : examen écrit

CONTEXTE D'INTERVENTION, DÉONTOLOGIE & FRAIS ET TARIFICATION

Aude **PICCOLO**

2 crédits (Th: 8h, Atelier: 2h, Trav. Pers. 50h)

Évaluation : examen écrit

TRADUCTION ET INTERPRÉTATION : TECHNIQUES ET SPÉCIFICITÉS

Marc **LEBON** et Aude **PICCOLO**

1 crédit (Th: 2h, TP: 4h, Trav. Pers. 24h)

Évaluation : examen écrit

